



RETRAITES : LE COUP DE FORCE DE MACRON

Violences, interpellations abusives... : le retour d'un maintien de l'ordre qui sème le chaos

Alors que le recours au 49-3 a entraîné une multiplication des rassemblements et actions spontanés partout en France, le dispositif policier a renoué avec ses travers : interpellations massives et mal fondées, violences gratuites, mépris des libertés fondamentales.

Karl Laske, Pascale Pascariello, Camille Polloni et Matthieu Suc -

20 mars 2023 à 19h35

Les manifestations unitaires, intersyndicales et globalement pacifiques qui ont rythmé les deux derniers mois ont fait long feu. Elles n'ont ni fait capoter la réforme des retraites, ni infléchi ses modalités. Les responsables syndicaux comme les simples manifestants ont eu beau mettre en garde l'exécutif contre les conséquences de sa sourde oreille – un risque d'exaspération populaire, de « radicalisation » du mouvement et de violences –, il n'a rien fait de cet avertissement.

Le 49-3 dont personne ne voulait a bien eu lieu, jeudi 16 mars. Depuis, les rassemblements spontanés, blocages, actions coup de poing et cortèges sauvages fleurissent partout en France. Comme toujours en pareil cas, des forces de l'ordre sûres de leur légitimité et sujettes à une légère panique mettent un point d'honneur à endiguer tout ce qui déborde du cadre. Lundi 20 mars, le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, a dénoncé « une augmentation de la répression des manifestants qui n'est pas justifiée ».

Depuis jeudi, la majorité des 61 compagnies de CRS sont missionnées sur le maintien de l'ordre, en particulier à Paris, Nantes, Rennes, Bordeaux, Marseille, Lyon et Dijon. « Les missions qui relevaient du plan national de sécurité renforcée notamment à Calais ou à Marseille, pour

lutter contre la drogue ou l'insécurité, sont passées aux oubliettes, explique un responsable syndical chargé des CRS au niveau national. *La priorité pour Darmanin, c'est de sécuriser Paris et les sites institutionnels sensibles comme l'Élysée, et le mot d'ordre est de "disperser tout mouvement non déclaré", donc illégal.* »

Ce policier n'a pas souhaité témoigner sous son identité. « *La situation est difficile. Le jeudi, je manifeste contre cette réforme que je trouve violente, confie-t-il, et je vais continuer* », dit-il avant d'ajouter au sujet du 49-3 : « *Était-ce vraiment utile vu le déferlement de colère que cela a provoqué ?* »

« *On est à la veille d'une insurrection. J'ai peur qu'un de mes gars tue un manifestant* », confie un commandant de compagnie de CRS à Mediapart. « *J'espère que la motion passera et que la dissolution de l'Assemblée sera prononcée. On reviendrait ainsi à une gestion plus démocratique du pays.* » Ce haut gradé qui dirige près de 70 hommes précise que ce sont les préfets qui transmettent les ordres du ministre.

« *Pour le moment, ceux que j'ai reçus en participant au maintien de l'ordre, dans deux villes importantes, restent relativement "républicains". Mais il n'y a aucune garantie qu'un drame ne se produise pas* », rappelant qu'un CRS a sorti un fusil HK G36 à Nantes, lors de la manifestation du 18 mars.

« *C'est évidemment dangereux et inquiétant que cela ne questionne pas davantage dans nos rangs. Cela montre que des policiers ne sont absolument pas résilients. C'est pour cela que le président s'amuse à un jeu très dangereux qui peut se terminer par un drame, que je redoute : le décès d'un manifestant.* »

« On a été entraînés pour la "percussion" »

La semaine du 49-3, Mathieu* était, avec sa compagnie de CRS, à Châteaudun, près d'Orléans, pour un « recyclage », c'est-à-dire une remise à niveau organisée chaque semestre. Le vendredi soir, ces CRS ont été « appelés en renfort pour intervenir dès lundi à Paris ». Pour la seule journée de lundi, plus de trente unités

mobiles, CRS et escadrons de gendarmerie, sont déployées à Paris, soit près de 2 000 fonctionnaires.

« Depuis le 49-3, le maintien de l'ordre se durcit nettement face aux rassemblements spontanés. Nous avons d'ailleurs été formés durant notre semaine de recyclage à aller davantage au contact des "nébuleuses", des black blocs », explique-t-il. « On a été entraînés pour la "percussion", une technique plus offensive. Dès qu'on les repère, on n'attend pas, on intervient sur eux. »

Mathieu ne cache pas son embarras sur le contexte actuel et la difficulté de « charger de simples manifestants, dont la cause est juste ». Après les sommations, « si les manifestants restent sur notre passage, il n'y a plus de distinction. Il peut y avoir des dommages collatéraux ».

Malgré plus de vingt ans d'expérience dans le maintien de l'ordre, Mathieu appréhende cette semaine. « Ce n'est pas tant pour moi, qui suis formé et protégé, mais pour ceux qui manifestent. Sur les rassemblements sauvages à Paris, ça arrange la préfecture de faire appel aux Brav-M [Brigades de répression de l'action violente motorisée – ndlr]. Non seulement ils sont utilisés pour intervenir très vite en moto, ce qui peut être terrorisant, mais le préfet a une mainmise directe sur eux contrairement à nous CRS, où on a un commandant ou un capitaine qui relaie les ordres du commissaire sur le terrain et qui peut les adapter. »

Les Brigades de répression des actions violentes motorisées, Mathieu les a vues à l'œuvre pendant les manifestations des « gilets jaunes ». « Ils mettent le bordel plus qu'autre chose. Ils matraquent dans tous les sens. Après ce sont des collègues parfois mais on n'a pas le même état d'esprit. Il y a pas mal de policiers passés par la BAC dans leur rang et formés à aller au contact, peu importe qui ils ont en face. C'est cela le danger. »

À Paris, le retour de la BRAV-M

Les dernières semaines ont marqué un glissement progressif dans l'attitude des forces de l'ordre à Paris. Le 20 janvier dernier, le préfet de police Laurent Nuñez revendiquait de tenir ses troupes à distance des cortèges : « Je ne veux pas qu'on nous accuse de faire dégénérer les manifestations. De la sorte, on ne nous voit pas. Ça évite

que les militants ultras qui cherchent à en découdre avec les forces de l'ordre ne viennent au contact. En contrepartie, je demande à nos effectifs d'être extrêmement réactifs. Dès la moindre dégradation, ils doivent intervenir. À chaque fois, nous intervenons puis nous nous retirons. »

À la préfecture de police, certains contestaient ce choix. Les BRAV-M se seraient notamment plaintes de ne plus aller au contact, regrettant l'époque de Didier Lallement. Certaines manifestations ont toutefois été marquées par de violentes charges. Dès le 19 janvier, un jeune photographe grièvement blessé lors d'une charge policière a dû être amputé d'un testicule.

Depuis deux semaines, les témoignages et vidéos de violences policières se multiplient, de Paris à Rennes en passant par Nantes (où quatre étudiantes accusent des policiers de violences sexuelles lors d'une fouille), tandis que des centaines d'interpellations ont eu lieu. Des journalistes dénoncent aussi diverses atteintes à la liberté de la presse (entrave à leur travail, coups, bris de matériel).

Selon une source interne à la préfecture de police de Paris, le « durcissement » du maintien de l'ordre serait lié à « la montée en gamme des violences » de certains manifestants jusqu'ici « inconnus », qui « se radicalisent depuis le début du mouvement » et surtout « depuis le 49-3 ». Le fait que ces manifestants deviennent plus mobiles justifierait un recours accru aux compagnies d'intervention et aux policiers motorisés de la BRAV-M.

Mises en place au début des gilets jaunes, fin 2018, et relativement discrète depuis le début du mouvement contre les retraites, la BRAV-M a réinvesti les rues de Paris. Depuis vendredi soir, les images de ces binômes de policiers à moto – souvent comparés aux « voltigeurs » dissous après la mort de Malik Oussekiné en 1986 – matraquant à tout-va, sans raison apparente et sans distinction les manifestants, circulent sur les réseaux sociaux.

De son côté, la source préfectorale précédemment citée met en avant les six policiers blessés samedi, « dont deux ont reçu un pavé sur la tête », sans s'exprimer sur les violences imputées aux policiers.

Des gardes à vue sans suites

À Paris, dès l'annonce du 49-3, la place de la Concorde s'est remplie de manifestants. Le préfet de police de Paris a bien tenté d'interdire ce rassemblement, déposé à l'avance par Solidaires, mais le tribunal administratif lui a donné tort.

À l'issue de ces quelques heures sur la place, 292 personnes ont été arrêtées à Paris (sur 310 en France). Ces interpellations, mal motivées, ont cependant débouché sur un résultat judiciaire ridicule : seules neuf personnes ont été déférées devant la justice, et encore, pour « *des avertissements probatoires solennels, des classements sous condition ou encore une contribution citoyenne* », écrit BFMTV. Soit les sanctions les plus basses possibles.

64 personnes ont encore été interpellées vendredi soir à Paris, dont 58 libérées sans aucune charge au bout de quelques heures. Dans certains cas, cela a duré un peu plus longtemps. Dans une séquence filmée par le correspondant de l'agence de presse turc Anadolu, une jeune femme se débat et essaie d'expliquer qu'elle « *n'a rien fait* ». La scène a lieu aux environs de 21 h 45, place de la Concorde.

« *Je respire pas, s'époumone une jeune femme au visage cramoisi.*

— *Laisse-toi faire, tu respirez !* », lui rétorque le policier qui l'étrangle.

Celle qui est aussi violemment interpellée, Chloé Gence, est développeuse web du Média. Mais comme le précisera dans un communiqué son employeur, elle a l'habitude de couvrir certaines manifestations et mouvements sociaux. Selon Le Média, Chloé était en train de « *capter des images* » avec d'autres journalistes, vendredi soir, quand elle a été « *arrêtée de manière très brutale par les forces de l'ordre* ».

Chloé Gence est ensuite conduite en garde à vue. Malgré l'assistance d'un avocat et « *les preuves qu'elle couvrirait bien la manifestation pour Le Média* », sa garde à vue est prolongée. Dimanche, Chloé Gence finit par sortir du commissariat, libre, sans qu'aucune charge ne soit retenue contre elle. Au bout de 40 heures...

Un autre journaliste, Paul Ricaud, a subi le même sort que Chloé. Le Syndicat national des journalistes (SNJ) a dénoncé samedi, dans un communiqué, ces nouvelles atteintes à la liberté de la presse. Le syndicat regrette qu'après une période durant laquelle « *les relations entre forces de l'ordre et journalistes paraissaient s'être apaisées* », cela ne soit plus le cas depuis le 7 mars. « *Nous voyons, à nouveau, des tensions comme sous l'ère Lallement*, déplore le SNJ. *Les forces de l'ordre semblent désormais vouloir réprimer durement le mouvement d'opposition à la réforme.* »

Depuis samedi, il est de nouveau interdit de manifester place de la Concorde. Ce nouvel arrêté préfectoral (qui n'a toutefois pas été publié) a entraîné une dissémination des rassemblements parisiens vers d'autres lieux. Samedi soir, 169 interpellations ont eu lieu en France, dont 122 à Paris (principalement dans le XIII^e arrondissement et place de la Concorde), donnant lieu à 118 gardes à vue (dont douze mineurs). Sollicité pour connaître les suites judiciaires détaillées des interpellations du weekend, le parquet de Paris n'a pas donné suite. Depuis, la préfecture a pris un nouvel arrêté que nous publions ici.

Ces arrestations massives, donnant lieu à un maigre résultat judiciaire, rappellent les interpellations « *préventives* » assumées par le parquet de Paris lors du mouvement des gilets jaunes, en 2018-2019. À l'époque, le procureur Rémy Heitz (désormais procureur général) assumait ses objectifs dans une note interne : empêcher les gardés à vue de « *retourner grossir les rangs des fauteurs de troubles* », quitte à les priver illégalement de liberté plus longtemps que nécessaire.

Dans un communiqué diffusé lundi 20 mars, le Syndicat de la magistrature (classé à gauche) rappelle que « *l'autorité judiciaire n'est pas au service de la répression du mouvement social* », condamne « *toutes les violences policières illégales* » et déplore une « *utilisation dévoyée de la garde à vue qui illustre les dérives du maintien de l'ordre, qui détourne l'appareil judiciaire pour le mettre entièrement à son service* ».

« Nasses », charges et « intimidation »

De son côté, le Syndicat des avocats de France dénonce une « *réaction une fois de plus démesurée et particulièrement violente* » face aux mouvements

spontanés, citant notamment l'utilisation de la technique de la « nasse », « jugée illégale par le Conseil d'État ».

Cette technique policière, consistant à encercler et retenir un groupe de manifestants sans leur laisser d'issue, avait été largement utilisée pendant les mouvements contre la loi « travail » (2016), des gilets jaunes (2018-2019), contre la loi « sécurité globale » et la précédente réforme des retraites (2019-2020). En juin 2021, le Conseil d'État avait annulé les dispositions sur la « nasse » dans le Schéma national du maintien de l'ordre (SNMO) mis au point par Gérard Darmanin un an plus tôt. Il considérait que cette technique était « *susceptible d'affecter significativement la liberté de manifester et de porter atteinte à la liberté d'aller et venir* » lorsqu'elle ne laisse pas d'échappatoire.

Le Syndicat des avocats de France s'inquiète également de charges sans sommation, de coups de matraques aléatoires et d'une « *intimidation des manifestant-es* ». Il appelle le ministère de l'intérieur à « *mettre un terme immédiatement à cette escalade de la violence* » et les magistrats à « *faire preuve d'indépendance et de responsabilité* » devant les affaires qui leur sont confiées par la police.

De nombreuses vidéos montrent aussi des membres des forces de l'ordre sans numéro d'identification sur leur uniforme (numéro RIO), malgré son caractère obligatoire régulièrement rappelé par la hiérarchie.

À Lille, le soir du 16 mars, la police a violemment chargé le cortège des Jeunes communistes faisant deux blessés graves parmi leur service d'ordre. L'un a eu des points de suture sur le crâne, le second, l'épaule fracturée. « *On*

s'est retrouvés complètement séparés du cortège syndical, gazés devant et derrière, et finalement seuls dans les petites rues de Lille, explique Pierre Verquin, coordinateur départemental des Jeunes communistes, à Mediapart. *On avait deux cents jeunes avec nous, on s'est fait charger à ce moment-là, alors que le cortège ne présentait aucun danger. Tout le monde s'est pris des coups. Les gens à l'arrière se sont pris d'énormes coups de matraque aussi.* » La Ligue des droits de l'Homme (LDH) a demandé au préfet du Nord « *des explications sur les dérives brutales qui ont émaillé le maintien de l'ordre à Lille en cette soirée du 16 mars* ».

Le même jour, 14 personnes sont interpellées à Rennes pour des violences, des dégradations et des pillages dans le centre-ville. À la différence de Paris, la quasi-totalité fait l'objet de poursuites. Le lendemain, le ministre de l'intérieur annonce l'envoi à Rennes de la CRS 8, une « supercompagnie » créée en 2021 pour répondre en urgence à des « violences urbaines » sur n'importe quel point du territoire.

Karl Laske, Pascale Pascariello, Camille Polloni et Matthieu Suc

Boîte noire

* Prénom modifié

À la suite de la publication, le journaliste Paul Ricaud du média La Zone d'expression prioritaire (ZEP), cité dans le communiqué du Syndicat national des journalistes, a tenu à préciser auprès de Mediapart qu'il ne couvrait pas la manifestation au moment de son interpellation.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Allières et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.